

**Compte-rendu du  
Conseil Communautaire JURA NORD  
du jeudi 24 novembre 2011  
20h30 – Foyer rural  
de La Barre**

**Sous la présidence de** Monsieur Denis JEUNET, Président. **Secrétaire :** Monsieur Rémy MARTIN  
**Présents :** Mesdames FECTAY MARCONNET – DUMONT- PINSARD – DREZET – BONNARD  
Mrs DELVAUX -VUILLEMIN - FERRAND- LONGIN - HUGONNET – GIROD -PAULIN – JOLY –DUPREZ - GIMBERT –  
BOURGEOIS – ROY - VOUAUX –BEJEAN- FASSETNET - CHOPIN – JEUNET – RICHARD - GRANDGUILLAUME- PINAUD -  
GANET – MARTIN Rémy -TOURNIER- PAUL - LECOMTE- FAEDO – GILLOT - PIERRECY - SMAGGHE- LAVRY --  
PIDANCIER - IUTZELER – DUVERNOIS - GENTY.  
**Excusés représentés:** Mr DURANT est remplacé par Mr GOUNAND - Mr REMONDET est remplacé par Mr BRUN – Mr ROUX est  
remplacé par Mr GIRARDOT – Mr BARRERE est remplacé par Mme CARTERON – Mme BOURDOT remplacé par Mme GILLOT-  
Mr MONTIGNON remplacé par Mr REGAZZONI  
**Absents excusés :** Melle PUTET -Mrs HUDRY - CORDIER- CRAC- MARTIN Roger – GOMOT. **Absents :** Mrs - BOURDENET-  
POLETTI

- **Désignation du Secrétaire de séance.**

*Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance et demande un candidat au poste de secrétaire de séance. Remy MARTIN est désigné secrétaire de séance.*

- **Modification de l'Ordre du Jour.**

Le Conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le président, **DECIDE** d'intégrer à l'ordre du jour de la séance les questions ci-dessous :

- **SPANC. Budget annexe (M49). Décision budgétaire modificative n°1**
- **SPANC. Remboursement sinistre**
- **Demande d'adhésion au SICTOM de Dole de la commune de Mouchard (délibération du Comité syndical du 23 juin 2011)**
- **Aménagement du site archéologique d'Evans – délibération d'intention à l'attention de la DRAC de Franche-Comté**

**JEUNESSE – LOISIRS :**

- **Multi accueil petite enfance à Faisans : ouverture.**

Les travaux pour la création d'un pôle enfance intercommunal à Fraisans - Etablissement Petite Enfance – RAM / ALSH - seront réceptionnés, à l'heure, en décembre 2011. Monsieur le Vice-président **PRÉSENTE** le rétro planning de la mise en service du futur et nouveau service multi accueil petite enfance du « pôle enfance » Jura Nord.

La préparation de l'ouverture et de l'exploitation de l'établissement petite enfance se fait en partenariat avec la CAF du Jura et la PMI (Conseil général du Jura). L'ouverture progressive des places aura lieu vers la mi-avril, en fonction de la demande.

L'agrément demandé à terme pour ce service petite enfance est un agrément 30 places. Pour optimiser le fonctionnement de la structure, le taux de remplissage doit être à minima de 70%. A ce jour, le *besoin théorique* de mode de garde calculé par la CAF concerne 60 enfants du périmètre de la CCJN. Il est évolutif. Le projet futur de création d'un *lotissement* à Fraisans, commune hôte du « *Pôle* », viendra probablement plus tard encore *renforcer* la demande. Une étude complémentaire de besoins est actuellement en cours auprès des familles du territoire.

La première phase de recrutement concerne le poste de Direction. Les entretiens auront lieu dès le jeudi 15 décembre pour une prise de fonction au 1<sup>er</sup> mars. Le recrutement des autres personnels aura lieu, progressivement, au premier trimestre 2012.

Une commande initiale du mobilier de base est programmée en janvier – La commande du mobilier complémentaire nécessaire fera écho au projet pédagogique à venir qui sera finalisé avec le ou la futur(e) Directeur(trice).

Le logiciel de gestion du service sera une extension du logiciel « DEFI », logiciel déjà utilisé par le service Jeunesse Jura Nord et les centres de loisirs ALSH.

Une consultation pour la fourniture des repas sera lancée au cours du premier trimestre 2012.

S'agissant d'un pôle intercommunal, la règle sera évidemment celle de l'équité devant le service. Les familles de toutes les communes de la CCJN bénéficient d'une même égalité d'accès ! Les enfants de la CCJN seront prioritaires. Les critères prioritaires complémentaires, restant à définir, seront proposés au Conseil communautaire par la Commission Jeunesse intercommunale. Les préinscriptions devraient débiter en principe en mars.

- **ALSH : tarifs périscolaires.**

Monsieur le Vice président **PRÉSENTE** l'état ses effectifs des accueils périscolaires:

- le matin -12 000 enfants/an
- à midi - 47 000 repas/an
- Le soir - 15 000 enfants/an

Monsieur le Vice président **INFORME** le Conseil communautaire que le résultat du CA2010 de Jura Nord fait apparaître que la CCJN a financé l'an dernier 37% du coût total du service, la dépense s'élevant à 980 000€, tandis qu'au regard du résultat prévisionnel pour l'année 2011, la CCJN devrait autofinancer cette année 41% du coût total du service.

Monsieur le Vice président **RAPPELLE** que les charges principales de fonctionnement concernent l'animation des centres, les repas et le personnel de cantine ainsi que les transports. Auxquelles viennent se rajouter les charges de fonctionnement et d'entretien des bâtiments mis à disposition.

Il **PRÉCISE** que, du fait de la dégressivité de la participation financière de la CAF au fonctionnement des services ALSH, la CCJN *perd* 15 000 € d'aide par an depuis 2008, tandis que le taux d'activité se maintient ou augmente ainsi que les charges afférentes. Petit déjeuner et goûter sont par ailleurs offerts gratuitement lors des accueils du matin et du soir, pour un coût s'élevant à 8 000€/an.

Or la CCJN va devoir bientôt supporter la charge supplémentaire du coût financier *résiduel* du fonctionnement du service intercommunal multi accueil petite enfance à Fraisans, estimé en année pleine à 70.000 € pour une dépense totale de fonctionnement s'élevant à 400 000 €.

Dans ces conditions, la dernière commission Jeunesse, en dépit d'un faible nombre de ses membres présents, a fait des propositions pour la révision des tarifs pratiqués. Ce qui amène le Bureau **A PROPOSER** aujourd'hui une politique positive, équilibrée et ambitieuse, respectant trois principes que Jura Nord inscrira à l'ordre du jour de la négociation de la prochaine convention pluriannuelle 2012-2015 avec la CAF du Jura début 2012, à savoir :

- une répartition *équilibrée* de la prise en charge financière, à hauteur du tiers du coût de la politique jeunesse, entre la CAF, les familles et Jura Nord.
- une réévaluation du coût du service pour les familles, par l'augmentation des tarifs, dans la perspective de redonner une juste valeur à ce service
- la conservation du critère du coefficient de *taux d'effort* pour ne pas fragiliser davantage les familles en situation précaire

Monsieur Régis Chopin (Orchamps) fait remarquer que l'augmentation des tarifs proposés ne sera pas suffisante. La recette globale supplémentaire Jura Nord s'élèverait à **25 000 €**. Monsieur Christophe

Ferrand propose qu'une simulation financière soit réalisée avec prise en charge par les familles de l'aide dégressive de la CAF du Jura.

Monsieur le Vice Président répond aux Délégués, qu'au regard des autres augmentations du coût de la vie, il ne défendra pas une telle mesure, trop défavorable pour les familles. Il **RAPPELLE** que le service a le souci d'optimiser sa performance économique chaque fois que cela est possible. Prenant l'exemple des transports, il **PRÉCISE** que l'achat du minibus va permettre de réaliser des économies. Monsieur le Président **PROPOSE** de s'engager sur une seule année sur cette nouvelle politique tarifaire, d'attendre le bilan financier du fonctionnement de l'année 2011 ainsi que le résultat des négociations engagées avec la CAF du Jura.

Sonia Théodière (Saligney) s'interroge sur la qualité des repas, parfois critiquée. Monsieur le Vice président **PRÉCISE** que l'équipe du fournisseur « API » a changé en septembre. Elle comporte de « vrais cuisiniers ». Par ailleurs, la dernière réunion publique avec ledit fournisseur n'a réuni que peu de parents.... Globalement, la satisfaction des usagers augmente. Les directeurs des ALSH font peu de remarques au quotidien. Le grammage est aussi mieux optimisé.

Après en avoir délibéré, et sur proposition du Bureau, le Conseil communautaire **DÉCIDE** :

- une augmentation du prix forfaitaire de l'accueil du matin et du soir (selon le tableau distribué en séance) intégrant une participation financière pour les petits-déjeuners et les goûters.

- le prix est calculé en tenant compte du coefficient d'effort en fonction des revenus des familles.
- Le prix du repas est fixé à 2,60 + augmenté de 0,33 centimes d'Euros, toujours conformément à la clé de répartition proposée (effort équilibré CCJN – familles – CAF).

Le Conseil communautaire vote par 30 voix pour la proposition du Bureau. 12 voix s'expriment pour une plus forte augmentation des tarifs que celle proposée par le Bureau. Un Délégué s'abstient.

- **Centres de loisirs extrascolaires : tarifs.**

Monsieur le Vice Président **RAPPELLE** que le taux d'effort pour 1 enfant est égal à 0,00036 et que ce dernier multiplié par le revenu famille permet de définir le coût horaire payé par la famille actuellement.

Monsieur le Vice Président **PROPOSE** de passer à un taux d'effort de 0,00040 pour le 1<sup>er</sup> enfant. Puis **PRÉSENTE** le calcul d'un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants.

L'impact véritable sur le budget global est encore à vérifier, dans l'hypothèse notamment où les familles devraient supporter la charge du désengagement financier progressif de la CAF.

Pour cette dernière raison, l'assemblée **DÉCIDE** que de nouvelles simulations seront réalisées pour un vote des tarifs lors du prochain Conseil communautaire de décembre.

<b>ENVIRONNEMENT :</b>
------------------------

- **Redevance des Ordures Ménagères : tarifs.**

Madame Katia Fectay Marconnet, Vice présidente, **CONSTATE** que les familles bénéficiant de tarifs dégressifs sont plus nombreuses, du fait de la structure familiale du territoire. Au regard des tarifs actuellement pratiqués par la CCJN, cette situation démographique provoque un déséquilibre structurel du coût financier du service de ramassage des ordures ménagères (assuré par le SICTOM de Dole) défavorable au budget de la CCJN.

Comparatif REOM 2011 SICTOM - CCJN - Autres EPCI						
Tarifs SICTOM	€ en plus / en moins	CCJN	Val ST Vitois	CC Isles/Doubs	CC Rives de l'Ognon	CC Plaine Jurassienne

1 personne	74,83	+23,17	98	110	100	137	87
2 personnes	149,66	+7,34	157	162	160	189	164
3 personnes	224,49	-22,49	202	214	160	221	224
4 personnes	299,32	-66,32	233	266	210	294	243
5 personnes	374,15	-108,15	266	318	?	346	283
6 personnes	448,98	-157,98	291	370	?	398	283

Madame la Vice présidente **PROPOSE** de rééquilibrer la situation d'ici à la fin du mandat, dans deux ans. A cet effet, un remodelage du barème de la REOM, et l'introduction d'une *part fixe* et d'une *part variable* en 2012 - pour préparer le passage à la « pesée incitative », engagement du Grenelle 2, sont proposés.

Madame la Vice présidente **PRÉSENTE** la proposition tarifaire par nombre de personne.

- part fixe : 50 € / foyer (passage du véhicule de collecte / enlèvement des bacs)
- part variable : 55 € / personne (traitement + tri)

	Rappel tarifs SICTOM	Proposition	Rappel tarifs actuels	Progression en €	€ en plus ou en moins / tarifs SICTOM
1 personne	74,83	105 €	98 €	+7 €	+30,17 €
2 personnes	149,66	160 €	157,00 €	+3 €	+10,34 €
3 personnes	224,49	215 €	202 €	+13 €	- 9 €
4 personnes	299,32	270 €	233 €	+37 €	- 29,32 €
5 personnes	374,15	325 €	266 €	+59 €	- 49,15 €
6 personnes	448,98	380 €	291 €	+89 €	- 68,98 €

Vu la simulation complémentaire du déficit 2011 que **PRÉSENTE** Madame la Vice présidente, les nouveaux tarifs proposés permettront de presque revenir à l'équilibre. Elle **PRÉCISE** par ailleurs que la CCJN est en train de rattraper les retards d'impayés depuis 2006, grâce au travail réalisé par la Trésorerie de Dampierre.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, **DÉCIDE D'ADOPTER**, à l'unanimité, les nouveaux tarifs proposés par le Bureau.

- **REOM : renonciation à succession, demande d'admission en non-valeur.**

Attendu qu'au regard du motif invoqué par madame la Trésorière, le recouvrement d'une redevance des ordures ménagères de 2009 est compromis, le Conseil communautaire **ACCÉPTE** l'admission en non valeur de cette dette pour un montant de **62 €**.

- **Budget principal (M14). Décision budgétaire modificative n°2.**

Monsieur le Président **INFORME** les membres du conseil communautaire qu'afin de régulariser le dépassement au chapitre 067, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour ouvrir les crédits budgétaires suivants :

**- Dépenses de Fonctionnement :**

Compte 673, chapitre 067 : **3500 Euros**

**- Recettes de Fonctionnement :**

Compte 6068, chapitre 011 : **3500 Euros**

Le Conseil communautaire, après délibération, **APPROUVE** et **AUTORISE**, à l'unanimité, la décision modificative.

- **SPANC : Budget annexe (M49). Décision budgétaire modificative n°1.**

Monsieur le Président **INFORME** les membres du conseil communautaire qu'afin de régulariser le dépassement aux chapitres 011 et 067, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour ouvrir les crédits budgétaires suivants :

**- Dépenses de Fonctionnement :**

Compte 6152, chapitre 011 : + **5000 Euros**

Compte 673, chapitre 067 : + **200 Euros**

**- Recettes de Fonctionnement :**

Compte 70626 : + **5000 Euros**

Compte 70624 : + **200 Euros**

Le Conseil communautaire, après délibération, **APPROUVE** et **AUTORISE** à l'unanimité la décision modificative budgétaire.

- **SPANC : remboursement sinistre.**

Le Conseil communautaire **DÉCIDE** d'accepter le versement de GROUPAMA d'un montant de **255,12 €**, correspondant au remboursement d'une vidange de fosse toutes eaux et du remplacement d'un pré filtre suite au sinistre du 24 mars 2010.

- **SICTOM de Dole : demande d'adhésion de la commune de Mouchard (suite délibération du comité syndical du 23 juin 2011).**

Vu la délibération de la commune de Mouchard du 1<sup>er</sup> avril 2011, approuvant son adhésion au SICTOM de la zone de Dole et vu la délibération du Conseil syndical du SICTOM du 23 juin 2011, approuvant à l'unanimité l'adhésion de la commune, le Conseil communautaire **ACCEPTE**, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Mouchard et la modification des statuts du SICTOM qui en découle.

<b>AFFAIRES GENERALES :</b>
-----------------------------

- **Allocation d'une indemnité 2011 de conseil et de confection de budget à Madame la Trésorière.**

Le Conseil Communautaire **ACCEPTE**, à l'unanimité moins une abstention, d'octroyer à madame la Perceptrice de la Trésorerie de Dampierre, le total net de l'indemnité demandée s'élevant à **569,05 €**.

## Questions diverses :

- **Aménagement du site archéologique d'Evans : délibération d'intention à l'attention de la DRAC de Franche-Comté.**

Le Conseil communautaire **DÉCIDE**, à l'unanimité, de solliciter la DRAC et son expertise scientifique, en vue de la valorisation du site archéologique d'Evans.

- **Projet de création d'un groupe scolaire / ALSH / restauration scolaire.**

Monsieur Michel Ganet, 1<sup>er</sup> Vice président, **INFORME** le Conseil que « France Domaine » a estimé la valeur immobilière de l'école actuelle à **290 000 €**.

Monsieur le Président **PRÉCISE** que la CCJN ne va pas acheter le bâtiment de l'école actuelle, une réflexion pour le transfert de la compétence scolaire ayant été proposée par le Conseil communautaire à Monsieur le Préfet par délibération du 30 juin et acceptée par une grande majorité des communes à l'occasion d'une consultation préfectorale dans le cadre du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) , en cours d'étude.

Monsieur Michel Ganet **PROPOSE** que le SIVOS de l'école lance le projet de création du futur pôle scolaire, dans l'attente du transfert éventuel de la compétence à la CCJN, après la réalisation d'une étude financière globale, qui devra préconiser des solutions financières et notamment en matière de compensations fiscales.

Monsieur Yves Gillot demande pourquoi la CCJN ne pourrait pas assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération commune de création du groupe scolaire et de requalification de l'école actuelle en ALSH / restauration scolaire, et ce, par convention de Maîtrise d'Ouvrage *désignée*, à l'instar des deux opérations de requalification des Forges et de création de nouveaux vestiaires de football, à Fraisans ?

Une réunion sera prochainement organisée pour donner suite.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.*

\*\*\*